

“DECLARATIONS OF ILLEGITIMACY “ Declara-
(JERSEY) LAW, 1947 ”. tions of
Illegitimacy

1° ARTICLE 3. The Court receives a petition (Jersey) Law,
notwithstanding that it is not presented
1947” within a year and a day from the date of
birth of the child to whom the petition
relates.

Ex parte Roux. (1959) 252 Ex. 186.

2° PETITION. DECREE OF ILLEGITIMACY PRO-
NOUNCED.

Re Lucas. (1959) 252 Ex. 63,
Re Roux. 85. (1959) 252 Ex. 186,
Re Surcouf. 242. (1960) 252 Ex. 372,
383.

“ Decree
Nisi ”.

“ DECREE NISI ”.

Voir “ Matrimonial Causes (Jersey) Law, 1949,”
6°, 7°, 8°.

Défaut.

DÉFAUT.

Voir “ Infractions aux Lois et Règlements,” 1°,
2°, 7°.,
“ *Procédure,*” 1°, 2°, 3°.

Dégrèvements.

DÉGRÈVEMENTS.

PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE. Dégrèvement sur
les héritages du propriétaire. Droits du
locataire vis-à-vis le tenant après dégréve-
ment.

Voir “ Propriétaires et Locataires,” 1°.

Dépositions.

DÉPOSITIONS.

Voir “ Témoins—Témoignages,” 6°, 13°, 15°,
16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 21°, 22°.

Dépôts.

DÉPÔTS.

Voir “ Accords,” 1°.

Député
Bailli.

DÉPUTÉ BAILLI.

ASSERMENTÉ. Lettres Patentes entérinées.

Re Le Masurier. (1962) 4 P.R. 66.

Re Bois. (1962) 4 P.R. 72.

Député
Gouverneur.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR.

1° BAILLI ASSERMENTÉ.

Re Coutanche. (1960) 252 Ex. 529.

(1961) 50 H. 412.

Re Le Masurier.

(1963) 254 Ex. 322, 419, 498.

2° DÉPUTÉ BAILLI ASSERMENTÉ.

Re Harrison. (1960) 252 Ex. 431.

DÉPUTÉS AUX ÉTATS.

Députés aux
États.

Voir “ *Elections Publiques*,” 1°, 2°.

1° “ ASSEMBLY OF THE STATES (JERSEY) LAW, 1948 ”. ARTICLE 12. Député ayant résigné sa charge, la Cour déclare ladite charge vacante.

Re Smith. (1959) 252 Ex. 1.

Re Rider. (1960) 252 Ex. 513.

2° “ ASSEMBLY OF THE STATES (JERSEY) LAW, 1948 ”. ARTICLE 12. Vu l’assermentation d’un Député à la charge de Sénateur, la Cour déclare la charge de Député vacante. Election pour Député ordonnée.

Re Vibert. (1960) 252 Ex. 417.

Re Venables. (1962) 254 Ex. 24.

3° ASSERMENTATION DIFFEREE. La personne élue ayant quitté l’île avant qu’elle n’eût reçu la notification de comparaître en Cour afin d’être assermentée, la Cour diffère son assermentation.

Re Gready. (1960) 252 Ex. 441.

DÉSASTRES

Désastres.

1° ACTE GENERAL. À la passation des causes dans un désastre il est porté à la connaissance de la Cour qu’un intéressé a offert d’acheter en bloc le fonds de commerce des faillis et de payer à leurs créanciers un quantum de leurs réclamations. La Cour diffère de faire l’Acte Général afin de donner occasion aux créanciers de considérer ladite offre.

Re Winship et autres. (1960) 253 Ex. 32.

Désastres. 2° BAIL RÉSILIÉ sur Ordre de Justice vers le
failli y concluant.

Hall v. Faramus. (1959) 252 Ex. 21.

3° DÉCLARÉ PAR LE FAILLI LUI-MÊME.

Re Du Bois. (1960) 252 Ex. 436.

Re Slous. (1962) 254 Ex. 97.

Re Fisher. (1963) 254 Ex. 205.

Re Dye. (1963) 254 Ex. 301.

4° FRAUDE. Par la loi et coutume de l'Île
l'aliénation que fait un débiteur de ses
biens en fraude de ses créanciers sans
cause onéreuse (c'est-à-dire non moyen-
nant un prix, ou quelque chose tenant
lieu de prix, commesuré et proportionné
à la valeur de la chose aliénée) est révo-
cable même si l'acquéreur ignorait la
fraude.

Et voir "Hypothèques."

"*Radio and Allied Industries Ltd.*" v. "*Gordon
Bennett Wholesale (Jersey) Ltd.*"

(1959) 252 Ex. 43.

5° FRAUDE. Un accord de transfert de biens-
meubles à un créancier par voie de
garantie pour le paiement d'une dette
avec l'intention de lui donner un droit
préférentiel auxdits biens-meubles à l'ex-
clusion des autres créanciers du débiteur
fait dans les dix jours qui ont précédé la
déclaration d'un désastre sur les biens du
débiteur jugé révocable à l'instance d'un
des autres créanciers.

Et voir "Hypothèques."

"*Radio and Allied Industries Ltd.*" v. "*Gordon
Bennett Wholesale (Jersey) Ltd.*"

(1959) 252 Ex. 43.

6° INTERVENTION. “ HIRE PURCHASE AGREEMENT. Désastres.

Intervention opposed on the ground that possession of the vehicle claimed had not passed to the intervening company and that the transaction amounted to no more than an attempt to borrow money on the security of goods. Held that the intervening company cannot succeed unless it can show that it is the owner of the vehicle in question, which it has failed to do. Intervention rejected. *Per curiam* : the company, whose goods are “ en désastre,” never intended to transfer the vehicle to the intervening company but intended to raise money by using the car as bait ; the intervening company had no regard for the substance of the transaction but relied on an empty form which it did not understand and the terms of which bore little relation to that which was actually done”.

*Re “ Knights (Jersey) Ltd.” “ Madok Ltd.” v.
“ George Butler (Dudley) Ltd.”*
(1962) 254 Ex. 7.

7° INTERVENTION. Meuble n’a point de suite par hypothèque. “ Intervention by a hire-purchase company (J.S.C.) claiming goods in a “ désastre ” on the goods of G.L. J.S.C. alleged that it had bought the goods from G.L. and had then hired them to G.L. with an option to purchase. J.S.C. terminated the hire-purchase agreement by notice given in accordance with its terms. The intervention was opposed by the creditors of G.L. who alleged that the transaction between J.S.C. and G.L. was in essence a loan by

Désastres.

J.S.C. to G.L. secured on the goods of G.L. and that therefore J.S.C. could not claim the goods to the prejudice of the creditors of G.L. Numerous Jersey authorities for the above maxim reviewed. Held that, in the circumstances, the transaction in question was nothing more than a means of securing a loan on the goods of G.L. and that such rights as J.S.C. may have under the hire-purchase agreements cannot be enforced to the prejudice of the creditors of G.L.

Re désastre "G. Lawrence Ltd." Ex parte "Jersey Services Company (1954) Ltd."
(1963) 254 Ex. 509.

8° IDEM. La Cour, du consentement des créanciers du failli présents en Cour, autorise le S. de J., stipulant l'office de Vicomte, à remettre meubles et effets à leur propriétaire.

Re Faramus. Ex parte Lozach, sa femme.
(1959) 252 Ex. 27.

Re Goodliffe. Ex parte "National Bar Billiards Association" et autres.
(1961) 253 Ex. 344.

Re "Château Plaisir Ltd." Ex parte "The Jersey Electricity Co. Ltd." et autres.
(1962) 253 Ex. 481 et seq.

9° IDEM. La Cour, du consentement des créanciers du failli, autorise le Sergent de Justice à remettre effets à leur propriétaire, sans préjudice à une préférence accordée pour loyer.

Re Luce. Ex parte "Cavendish Furnishing Co. Ltd."
(1959) 252 Ex. 254.

Re Luce. Ex parte Pallot, sa femme. Ibid.

Re Turner. Ex parte "Cavendish Furniture Co. Désastres. Ltd.," et autres.

(1961) 253 Ex. 354 et seq.

Re Mahy. Ex parte "Le Gallais Real Estates Ltd."

(1961) 253 Ex. 379.

Re "Meteor Trading Ltd." Ex parte Evans, femme Canfield, et autres.

(1963) 254 Ex. 350 et seq.

10° IDEM par la femme du failli réclamant meubles et effets. Opposition par créancier. Affaire mise en preuve. Subséquemment, le créancier ayant abandonné son opposition, le Sergent de Justice, stipulant l'office de Vicomte, est autorisé à remettre à l'intervenante les meubles et effets par elle réclamés.

Re Staples. Ex parte Durrell.

(1960) 253 Ex. 50.

(1961) 253 Ex. 97.

11° IDEM. OPPOSITION. Du consentement de l'intervenant, le Sergent de Justice est autorisé à vendre les effets réclamés, le produit de la vente devant demeurer entre ses mains pour le bénéfice de qui de droit après vuidance de la question de la propriété d'iceux.

Représentation du Sergent de Justice. Re Désastre "G. Lawrence Ltd."

(1963) 254 Ex. 293.

12° INTERVENTION dans désastre réclamant meubles et effets trois mois après la passation des causes dans le désastre. Créanciers à convenir.

Re "Château Plaisir Ltd." Ex parte "Scottish Midland Guarantee Trust Ltd."

(1962) 253 Ex. 564.

(Et voir Addendu).

Désastres.

13° PRÉFÉRENCE POUR GAGES.

Hamon v. Faramus. (1959) 252 Ex. 22.

Wiltshire et autres v. Anderton et autre.

(1961) 253 Ex. 248 et seq.

Todd v. Turner. (1961) 253 Ex. 350.

Chick et autres v. "G. Lawrence Ltd."

(1963) 254 Ex. 216 et seq.

14° PRÉFÉRENCE POUR SOMME RETENUE par le
failli par voie de "holiday credits".

Stone et autres v. "Woodham Builders Ltd."

(1960) 252 Ex. 506 et seq.

Gayet v. Anderton et autre.

(1961) 253 Ex. 247.

15° PROPERTY OF A COMPANY INCORPORATED IN
ENGLAND DECLARED "EN DÉASTRE."

Claims filed before Royal Court. Court informed that a liquidator of the Company had been appointed in England. The liquidator, the Viscount and the creditors having come to the conclusion that, in order to save costs, the Viscount should liquidate the assets of the Company in Jersey and pay the nett balance, after deduction of all proper costs and the payment of Jersey preferential claims which had been filed, to the liquidator who would take such balance into the general assets of the Company. The liquidator would, when the complete realisation of the Company's English assets had been effected, distribute the remaining assets amongst all the creditors, both English and Jersey, after having accounted for the English pre-

ferential creditors. Viscount's prayer Désastres.
for permission to remit assets to liquidator granted.

*Représentation du Sergent de Justice, stipulant
l'office de Vicomte, re Désastre "Woodham
Builders Ltd."* (1961) 253 Ex. 190.

16° RÂT PAROISSIAL. Défendeur condamné au
paiement du montant de rât paroissial
dont il se trouvera redevable lorsque
l'Assemblée Paroissiale aura procédé à la
taxation du rât pour l'année courante.
Préférence accordée pour le montant à
prélever.

Connétable de St. Hélier v. Faramus.
(1959) 252 Ex. 26.

17° RELEVÉ.

Re "J. A. Parr Ltd."
(1960) 252 Ex. 336.

Re Taylor. (1960) 252 Ex. 492.

Re Westcott-Toms et autre.
(1960) 253 Ex. 44.

Re Winship et autres.
(1961) 253 Ex. 183.

Re "Overseas Aviation (C.I.) Ltd."
(1961) 253 Ex. 292.

Re Coxshall. (1962) 253 Ex. 521.

Re Gouris, femme Lohard.
(1962) 254 Ex. 52.

18° REMISE. Après la passation des causes
dans un désastre sur les biens d'une
société incorporée en Angleterre, il est
porté à la connaissance de la Cour que
ladite société est entrée en liquidation en
Angleterre. Vu certaines questions qui
se sont élevées quant aux droits des

Désastres.

créanciers en Angleterre et à Jersey, d'accord des créanciers présents en Cour, la continuation du désastre est remise à un jour fixe afin de permettre aux créanciers en Angleterre et à d'autres créanciers à Jersey s'il y a lieu, d'instituer leurs actions pour ledit jour. Étant entendu que les causes déjà passées ne pourront avoir de privilège ou préférence sur celles qui restent à passer dans le désastre. Affichage de l'Acte.

Re "Woodham Builders Ltd."

(1960) 252 Ex. 512.

19° IDEM. Passation de causes. Continuation du désastre derechef remise. Affichage de l'Acte.

Re la même société. (1960) 252 Ex. 541.

20° IDEM. Après la passation des causes dans un désastre, la continuation du désastre est remise à un autre jour. Affichage de l'Acte.

Re "Meteor Trading Ltd."

(1963) 254 Ex. 354.

21° TAXE SUR LE REVENU. Le failli, dans une action pour sa contribution, ayant contesté le montant de sa cotisation, la Cour reçoit les parties à régler leurs différends à l'amiable. Défendeur condamné au paiement du montant dont il se trouvera ensuite redevable et aux frais. Préférence pour le montant qui se trouvera dû.

Trésorier des États v. Faramus.

(1959) 252 Ex. 20.

22° VENTE D'EFFETS SÉQUESTRÉS. Désastre Désastres.
déclaré sur les biens d'une société qui n'a pu achever les travaux de construction qu'elle s'était engagée de faire. Le Sergent de Justice, estimant qu'il est dans l'intérêt des créanciers que des barres d'acier soient vendues au client qui a commandé lesdits travaux, représente les faits à la Cour afin qu'il en soit ordonné. Opposition de la part de la société anglaise qui a expédié les barres à Jersey, laquelle prétend qu'elles n'ont jamais été reçues par la société en faillite et que c'est sans droit qu'elles ont été séquestrées. La Cour autorise le Sergent de Justice à vendre les barres au prix porté sur les factures y relatives, le produit de la vente devant demeurer entre ses mains pour le bénéfice de qui de droit après vuidance de la question de la propriété des barres ; les raisons de la société opposante sauves.

Re " *G. Lawrence Ltd.*" Représentation du
Sergent de Justice. " *G.K.N. Reinforce-
ments Ltd.*" intervenant.
(1963) 254 Ex. 181, 203.

" DISCRETION ".

" Discretion ".

Voir " *Appels*," 22°, 24°.

" *Cour pour la Répression des Moindres
Délits*," 1°.

" *Infractions aux Lois et Règlements*," 5°.

" *Matrimonial Causes (Jersey) Law*, 1949,"
2°, 9°, 10°.

DIVORCE.

Divorce.

Voir " *Matrimonial Causes (Jersey) Law*, 1949."

Dol.

DOL.

Voir “ *Arrêts*,” 6°.
“ *Désastres*,” 4°, 5°.
“ *Procureur-Général*,” 4°.

Domages-
Intérêts.

DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Voir “ *Accidents Mortels, Lois (1886 à 1948) sur les* ”
“ *Appels*,” 4°.
“ *Customary Law Amendment (Jersey) Law, 1948.* ”
“ *Négligence*,” 2°.
“ *Nuisance*,” 1°.
“ *Procédure*,” 3°.

1° ACTION FOR DAMAGES FOR PERSONAL INJURIES.
Assessment of past earnings. Income Tax. Assessment of prospective loss of earnings. Principles to be followed by the Court in assessing damages. Special and general damage. The multiplier. Principles on which the Superior Number should interfere with an award of damages made by the Inferior Number. Award of the Inferior Number maintained.”

Parr v. Jackson. (1961) 252 Ex. 392.
253 Ex. 140, 388.
(1962) 13 C.R. 171.
Et voir “ *Appels*,” 4°.

2° DUTY TO MITIGATE DAMAGE. It is a clearly established principle of law that every person who anticipates or has suffered damage is under an obligation himself to take every reasonable step to mitigate that damage.

Bisson v. Gibbins. (1963) 254 Ex. 479.

DONATIONS.

Donations.

DONATION À CAUSE DE MORT. La donation à cause de mort n'a pour objet que celui en faveur de qui elle est faite, en sorte que s'il décède avant le donateur la donation devient caduque.

Feltham, veuve Read, v. Administrateur de Read.
(1961) 253 Ex. 335.

DOYEN.

Doyen.

ASSERMENTÉ. Lettres Patentes enregistrées.
Re Giles. (1959) 4 P.R. 63.

DOYEN SUBSTITUT.

Doyen
Substitut.

ASSERMENTÉ.
Re Norman. (1959) 251 Ex. 482.